

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/03/2019

**4.3. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET
DU SECTEUR AMÉDÉE SAINT-GERMAIN -
ZAC BORDEAUX SAINT-JEAN BELCIER**

DÉLIBÉRATION N° 2019-07

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, modifié par le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 2014 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier,

Vu la délibération n°2013-25 du 20 décembre 2013 par laquelle le Conseil d'Administration a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier,

Vu les articles L. 104-3, L. 153-54 à L. 153-59, L. 300-6 du code de l'urbanisme, R.104-9 et R. 153-15 à R. 153-17 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2017-15 du 9 juin 2017 autorisant le(la) président(e) du Conseil d'administration à mener la procédure de déclaration de projet au profit de l'EPA sur le secteur Amédée Saint-Germain,

Vu la délibération n°2017-30 du 27 octobre 2017 approuvant les modalités de concertation préalable à la déclaration de projet sur le secteur Amédée Saint-Germain,

Vu la délibération n°2017-39 du 21 décembre 2017 tirant le bilan de la concertation préalable respectivement,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative la déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole ayant eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2018,

Vu la délibération n° 2019-61 du 15 février 2019 du conseil de Bordeaux Métropole approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par déclaration de projet,

Sur le rapport du Directeur général,

Le Conseil d'Administration,

Article 1 :

Adopte la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole pour le secteur Amédée Saint-Germain de la ZAC Saint-Jean Belcier

Le Second vice-Président
du Conseil d'Administration,



Clément Fossignol Puech

Le Directeur Général,



Stéphan de Fay